



# Ensemble en action pour que ça cesse!

Les centres de femmes: un réseau de lutte  
et d'intervention pour contrer toute forme de  
violence faite aux femmes pour que ça cesse!



L' R D E S  
C E N T R E S D E  
F E M M E S  
D U Q U É B E C

## **MEMBRES DU COMITÉ :**

**Marinette Chartier** Au Coeur des femmes, Lanaudière  
**Élyse Gauthier** Centre des femmes L'Étincelle, Côte-Nord  
**Julie Noël** Centre des femmes de la Basse-Ville, Québec  
**Lucie Perron** Centre des femmes La Jardilec, Chaudière-Appalaches  
**Anne Richard-Webb** Femmes du monde à Côte-des-Neiges, Montréal  
**Nathalie Sirois** Centre Rayons de femmes, Laurentides

**Suzanne Biron** L'R des centres de femmes du Québec  
**Sandra Trottier** L'R des centres de femmes du Québec

## **MEMBRES DU COMITÉ DE RÉFLEXION SUR LES ENJEUX POLITIQUE EN LIEN AVEC LE FINANCEMENT ET LA MISSION DES CENTRES DE FEMMES :**

**Brigitte Arsenault** Entre-Femmes, Abitibi-Témiscamingue  
**Debbie Biehler** Actu-Elle, Outaouais  
**Karine Brunet** Centre des femmes de Rosemont, Montréal  
**Geneviève Dorais** Halte-Femmes Montréal-Nord, Montréal  
**Nancy Gosselin** Centre-femmes de la région de l'Amiante, Chaudière-Appalaches  
**Pierrette Marcotte** Centre-femmes du Haut-Richelieu, Montérégie  
**Augustine Matumona** Afrique au féminin, Montréal  
**Luce Morand** Centre-femmes de Beauce, Chaudière-Appalaches  
**Julie Raby** Centre d'éducation et d'action des femmes, Montréal  
**Malika Rahmani** Centre des femmes de St-Laurent, Montréal

**Odile Boisclair** L'R des centres de femmes du Québec

## **RÉDACTION :**

**Suzanne Biron** L'R des centres de femmes du Québec

L'auteure tient à souligner que la majeure partie du texte de la section 1, intitulée *Un réseau implanté dans toutes les régions du Québec*, est tributaire du document intitulé *Conscience féministe et pouvoir d'agir - Les centres de femmes, une pépinière de pratiques pour la santé mentale des femmes*, signé par Sylvie Pharand et produit par L'R des centres de femmes du Québec en 1998.

## **ACTUALISATION FÉVRIER 2007 :**

**Odile Boisclair** L'R des centres de femmes du Québec

## **REVISION ET CORRECTION :**

**Nesrine Bessaïh, Josette Catellier, Marie Paule Garand**

## **GRAPHISME :**

**Anne Côté** Tutti Frutti

*Merci à toutes!*

ISBN: 978-2-920747-23-4

La reproduction de ce document en tout ou en partie est encouragée si vous mentionnez la source.



## **Ensemble en action pour que ça cesse!**

**Les centres de femmes : un réseau de lutte  
et d'intervention pour contrer toute forme de  
violence faite aux femmes pour que ça cesse!**



L' R D E S  
C E N T R E S D E  
F E M M E S  
D U Q U É B E C

## **TABLE DES MATIÈRES**

- 03 AVANT-PROPOS
- 04 UN RÉSEAU IMPLANTÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC
- 08 QUAND LES CENTRES PARLENT DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES
- 13 QUAND LES CENTRES INTERVIENNENT AU NIVEAU DE LA VIOLENCE
- 16 QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS PARTICULIERS
- 20 LES FEMMES DOUBLEMENT DISCRIMINÉES ET LA VIOLENCE - LES FEMMES ET LA VICTIMISATION SECONDAIRE
- 22 DES CONDITIONS GAGNANTES POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES
- 24 LA POLYVALENCE DES CENTRES : UN ATOUT !

*À la mémoire de Françoise Lirette et de son fils, de Chantal et de Debbie...  
avec l'espoir que Ginette, Lucie, Marie et toutes les autres  
puissent sortir du cycle de la violence.*

## **AVANT-PROPOS**

Le présent document est d'abord le fruit de la réflexion et des discussions des membres d'un comité de travail de L'R des centres de femmes du Québec mis sur pied en 1999 dont le mandat était de rendre compte de l'important rôle joué par les centres de femmes du Québec en matière de violence faite aux femmes.

Un an et cinq rencontres plus tard, en septembre 2000, les membres du comité diffusaient ce document pour expliquer comment les centres interviennent et luttent contre toutes les formes de violence faite aux femmes.

Depuis 2003, le gouvernement du Québec, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que les Agences de la santé et des services sociaux, reconnaît davantage les centres de femmes comme étant des acteurs incontournables dans la lutte contre la violence faite aux femmes. Malgré cela, les centres de femmes constatent que plusieurs partenaires et la population en général méconnaissent toujours leurs expertises, leur participation et leurs actions pour enrayer ce fléau. C'est ainsi que les centres ont confié au Comité de réflexion sur les enjeux politiques en lien avec le financement et la mission des centres de femmes (CREPEFM) le mandat d'actualiser ce document afin de mettre en valeur les actions qu'ils posent au quotidien pour lutter contre les violences que de nombreuses femmes subissent toujours.

# UN RÉSEAU IMPLANTÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

1

*Nous sommes des  
généralistes spécialisées  
en condition féminine.*



« Les centres de femmes du Québec forment un réseau important et significatif pour des milliers de femmes. Ils sont ouverts à toutes les femmes. Enracinés dans des communautés rurales et urbaines, ils sont en mesure de bien connaître et de bien comprendre les besoins, problèmes et revendications des femmes<sup>1</sup>. » Ils représentent un lieu d'appartenance, une alternative à l'isolement des femmes, un réseau d'éducation et d'action. Ils sont des lieux de conscientisation et d'expérimentation; les femmes s'y sentent accueillies et en toute confiance, elles partagent avec les autres femmes les défis qu'elles doivent relever au quotidien.

Regroupés au sein d'un organisme provincial, L'R des centres de femmes du Québec, les membres de ce réseau « contribuent à définir une nouvelle société qui doit tenir compte des aspirations et des valeurs féministes. Ils interviennent autant sur des attitudes personnelles qu'au niveau politique. Ce faisant, ils remettent en question l'idéologie sexiste et l'organisation patriarcale (structures, institutions, fonctionnement de notre société) qui ont pour effet de maintenir les inégalités entre les hommes et les femmes<sup>2</sup>. »

Au fil des ans, les centres ont développé une expertise dont la pierre angulaire est sans contredit la polyvalence. *Nous sommes des généralistes spécialisées en condition féminine*, disait à juste titre une travailleuse d'un centre. C'est cette polyvalence qui leur permet d'intervenir, d'amont en aval, sur plusieurs fronts dont les principaux sont l'isolement, les multiples formes de violence, y compris la violence culturelle et sociale, la santé (physique ou mentale), la pauvreté et l'appauvrissement.

Ces quatre problématiques se rapportent à des besoins de base essentiels à combler pour installer la sécurité nécessaire à l'épanouissement des femmes, à leur autonomie individuelle et collective<sup>3</sup>. Elles sont tissées serrées, souvent imbriquées les unes dans les autres. Pour répondre à cette complexité, les centres **privilégient une approche globale et non compartimentée, refusant de découper la réalité des femmes en une multitude de problèmes isolés les uns des autres**. À travers une panoplie d'activités éducatives, de projets, d'actions collectives et de services, les pratiques des centres offrent aux femmes la possibilité de faire des démarches d'apprentissage et de réflexion critique qui favorisent une prise de conscience individuelle et collective. Ces pratiques sont par ailleurs diversifiées et adaptées aux intérêts ou aux besoins des femmes et à la réalité de leur milieu; c'est pourquoi elles varient d'un centre à l'autre et constituent l'originalité et la personnalité de chaque centre.

1 L'R des centres de femmes du Québec, *Base d'unité politique*, juillet 1998.

2 *Ibid.*

3 Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, *Portes ouvertes sur les groupes féministes d'action et de services pour femmes victimes de violence en Abitibi-Témiscamingue*, avril 1997.





## UN PROJET FÉMINISTE

« L'orientation féministe des centres permet aux femmes de consolider leur estime d'elles-mêmes en leur apprenant à s'affirmer et à oser exprimer leurs besoins et leurs désirs, en suscitant une prise de conscience des stéréotypes sexistes qui les confinent dans des rôles contraignants et en développant leur solidarité autour de problèmes communs ou de projets collectifs<sup>4</sup>. »

Cette orientation favorise l'expression par les femmes elles-mêmes des diverses facettes de la discrimination dont elles sont victimes. Elle reconnaît donc la prise de parole des femmes comme moteur de changement dans leur vie. Celles-ci partagent très souvent « une même réalité, parfois difficilement perceptible à première vue, une souffrance mentale générée par une identité étouffée, une individualité comprimée, un chez-soi psychique dévasté. Liée au manque de pouvoir et au sentiment d'impuissance nourris par l'isolement, la pauvreté et la violence, leur détresse psychique se manifeste par une mésestime de soi et une insécurité à fleur de peau<sup>5</sup>. »

Un tel schéma de vulnérabilité est le résultat d'un processus de « socialisation » particulier aux filles. En effet, la société transmet à l'enfant un modèle pour qu'il devienne un être social capable de se situer par rapport aux autres. Ainsi, les filles et les garçons recevront des messages différents; des consignes, des renforcements, des contraintes, des punitions leur apprendront à correspondre le plus possible aux attentes de la société. Les enfants sont donc socialisés pour devenir une femme ou un homme selon ce qui est défini dans notre société. Les femmes vivent souvent une socialisation victimisante qui les prépare à ne pas développer la confiance en leurs moyens de défense, à tolérer des situations frustrantes et néfastes pour elles, à ne pas faire passer en premier leurs choix, leur liberté, leurs besoins et leurs rêves. La socialisation victimisante fournit le mode d'emploi pour passer une vie d'adulte à l'écoute des attentes des autres, une vie de personne raisonnable et à sa place<sup>6</sup>.

« Beaucoup de femmes qui fréquentent les centres ont déjà subi de la violence psychologique dans leur famille d'origine ou en subissent encore dans leur relation de couple, et nombreuses sont celles qui ont été l'objet de violence physique et d'agression sexuelle. Les femmes qui ont un héritage familial de honte - inceste, violence, grande pauvreté - ou qui vivent une relation de couple « pourrite » (sic) sont souvent déprimées, brisées, avec une estime

## UN RÉSEAU IMPLANTÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

1

*Nous sommes des  
généralistes spécialisées  
en condition féminine.*



4 L'R des centres de femmes du Québec, *Partout au Québec des femmes de coeur refont le monde! Un véritable réseau québécois de centres de femmes*. Cadre de référence pour le financement des centres de femmes, janvier 1996.

5 Sylvie PHARAND, *Conscience féministe et pouvoir d'agir - Les centres de femmes, une pépinière de pratiques pour la santé mentale des femmes*, L'R des centres de femmes du Québec, 1998, p.12.

6 Diane PRUD'HOMME et Dominique BILODEAU, *Vivre avec la peur c'est assez!* Les Éditions Logiques, pp. 109-127.

# UN RÉSEAU IMPLANTÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

1

*Nous sommes des  
généralistes spécialisées  
en condition féminine.*



personnelle au ras du sol (...) Malgré la mise en place au cours des dernières décennies de normes explicites en leur faveur, les femmes continuent de faire face à tous les jours à quantité de normes implicites d'inégalité, à un fond de mépris tacite dont le couple constitue un des derniers remparts. Subissant une foule de contraintes, de pressions et de représailles dès l'instant où elles manifestent le désir de s'affirmer, certaines femmes doivent, par exemple, fréquenter le centre en cachette, à l'insu de leur mari qui autrement «leur ferait du trouble»<sup>7</sup>.»

Malheureusement, une décennie plus tard, cette citation est toujours d'actualité... L'R l'a constaté lors de sa tournée dans les centres en 2006, plusieurs femmes font face aux préjugés ou à la résistance de leur famille, leurs amiEs ou de leur conjoint si elles vont au centre de femmes. Le discours prétendant «que l'égalité des femmes est maintenant atteinte et qu'un retour du balancier s'impose» porté par les antiféministes n'est sûrement pas étranger à cet état de fait.

## LE POUVOIR D'ÊTRE ET D'AGIR

«S'approprier le pouvoir d'être et d'agir (l'*empowerment*) constitue un antidote à la stigmatisation, à la culpabilisation et à la dévalorisation intériorisées par les femmes et amplifiées par leurs conditions de vie marginalisante (pauvreté, violence, isolement, etc.)<sup>8</sup>.»

Dans les centres, cette démarche d'appropriation se fait à travers un cheminement qui respecte le rythme de chaque femme. C'est pourquoi il n'y a pas de parcours type. Pour beaucoup de femmes, la porte d'entrée au centre est l'utilisation d'un service individuel (accueil, écoute, référence, etc.) ou collectif (groupe d'entraide, cuisine collective, friperie, halte-garderie, etc.). Vient ensuite la participation à des activités éducatives, puis l'engagement dans une action collective, et, pour plusieurs d'entre elles, l'implication dans la vie associative et la gestion féministe du centre (conseil d'administration ou collective, comité de travail, etc.) ou encore l'implication plus active dans la communauté. Toutefois, ce cheminement n'est ni obligé ni linéaire, il se fait en souplesse selon les besoins et les désirs exprimés par les femmes. Il est donc possible d'utiliser diverses portes d'entrée et de suivre un parcours «circulaire». La participation dans un centre de femmes mène invariablement les femmes à un plus grand contrôle de leur propre vie. **Les centres sont perçus par plusieurs des femmes les ayant fréquentés comme un tremplin formidable vers l'émancipation et l'amélioration de leurs conditions de vie.**

<sup>7</sup> Sylvie PHARAND, *op.cit.*, p.15.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 26.





La vision féministe des centres attribue une place centrale au processus d'*empowerment*. Les quatre composantes du processus d'*empowerment*, tel que développé par le travailleur social William A. Ninacs dans le schéma ci-dessous<sup>9</sup>, s'apparentent aux étapes d'une démarche sur le pouvoir d'être et d'agir que les femmes ont l'occasion de faire dans un centre.

### La participation

1

- › assistance muette
- › participation aux discussions simples (droit de parole)
- › participation aux débats (droit d'être entendu)
- › participation aux décisions (aval/refus de consentement)

### La compétence technique

2

- › acquisition progressive de connaissances pratiques et techniques requises par l'action

### L'estime de soi

3

- › autoreconnaissance de la légitimité de l'identité propre
- › autoreconnaissance de sa propre compétence
- › reconnaissance de sa compétence par les autres

### La conscience critique

4

- › conscience collective (la personne/la collectivité n'est plus seule à avoir un problème)
- › conscience sociale (les problèmes individuels et collectifs sont influencés par l'organisation sociale)
- › conscience critique (la solution des problèmes passe par le changement social i.e. l'action politique dans le sens non partisan du mot)

Pour les centres de femmes, chacune des dimensions du processus d'*empowerment* renvoie à une progression s'échelonnant dans le temps à mesure que les personnes s'approprient ou se réapproprient leur pouvoir d'agir. « *Un travail d'empowerment est indissociable de l'action pour enrayer l'oppression*<sup>10</sup>. »

<sup>9</sup> NINACS, William A., « Empowerment et service social: approche et enjeux », *Service social*, 44 (1), 69-93, cité dans Sylvie PHARAND, *op.cit.*, p. 27.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p.27.

## UN RÉSEAU IMPLANTÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

1

*Nous sommes des généralistes spécialisées en condition féminine.*



## QUAND LES CENTRES PARLENT DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

2

*Parce que ce dont il est question... c'est de détresse et de souffrance humaines très souvent dévastatrices.*



Forts de leurs expériences et de leurs constats sur le terrain, les centres adhèrent, de façon générale, aux définitions proposées d'une part par le Comité canadien sur la violence faite aux femmes,

«La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée.»

«La violence contre les femmes est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux entre l'homme et la femme qui ont abouti à la domination exercée par les hommes sur les femmes et à la discrimination à leur égard, et empêché leur pleine promotion, et la violence contre les femmes est le mécanisme social fondamental et extrême qui contraint les femmes à une position de subordination par rapport aux hommes<sup>11</sup>.»

et d'autre part par la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*

«La violence conjugale comprend des agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie<sup>12</sup>.»

La référence à ces deux définitions permet d'englober l'ensemble des manifestations de la violence faite aux femmes. À l'instar de la chercheuse May Clarkson, «on s'intéresse ici, d'une part, à la violence exercée envers une femme par un ou des inconnus, *parce qu'elle est une femme*. On peut penser par exemple au harcèlement sexuel, à l'agression sexuelle, voire à des cas aussi extrêmes que celui du massacre de jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal en décembre 1989. D'autre part, on s'intéresse également à la violence physique, sexuelle ou psychologique exercée par des connaissances ou des proches, et, bien souvent, par un conjoint, un partenaire de vie ou un amoureux<sup>13</sup>.»

11 *Ibid.*, p.27.

12 Comité canadien sur la violence faite aux femmes, *Un nouvel horizon : Éliminer la violence. Atteindre l'égalité, rapport final*, Ottawa, 1993.

13 *La politique d'intervention en matière de violence conjugale, Prévenir Dépister Contrer la violence conjugale*, Gouvernement du Québec, 1995.



Qu'il s'agisse de violence psychologique, verbale, physique, sexuelle ou économique, que cette violence se manifeste dans la famille, dans le couple, au travail, dans la rue, etc., les femmes qui en sont victimes se retrouvent aux prises avec des conséquences dont les principales sont :

- ▶ le développement de sentiments négatifs tels la honte, l'humiliation, la culpabilité, la perte d'estime de soi, l'isolement;
- ▶ la peur pour soi et pour ses enfants;
- ▶ les problèmes de santé physique et mentale : anxiété, lésions, stress, dépression, idées suicidaires, etc.;
- ▶ l'appauvrissement des femmes pour divers motifs, par exemple : renoncement à une pension alimentaire, arrêt de travail ou perte d'emploi, investissement dans les thérapies.

Tous les documents officiels produits depuis plusieurs années s'accordent pour dire que les conséquences de la violence limitent le potentiel d'épanouissement individuel et collectif. En plus d'affecter la santé physique et psychologique des femmes, la violence porte atteinte à leur autonomie personnelle et financière. Il est impossible de chiffrer la perte d'estime de soi, l'isolement, la peur, la honte, et les autres séquelles laissées par les agressions<sup>14</sup>.

**L'adhésion à ces définitions de la violence par les centres de femmes est la source de toutes les interventions et des actions qu'ils ciblent pour informer et aider les femmes dans leurs démarches.**

## L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE SOCIAL

La violence, sous une forme ou sous une autre et à des degrés divers, peut toucher toutes les femmes, individuellement et collectivement. Les chiffres officiels donnent une approximation du nombre de femmes aux prises avec un problème de violence; il faut cependant se rappeler que les statistiques ne sont que la pointe de l'iceberg car elles se rapportent aux actes de violence qui peuvent donner lieu à des poursuites en vertu du code criminel.

Même des années plus tard, l'enquête sur la violence faite aux femmes menée par Statistique Canada en 1993 continue d'être une référence précieuse. Il s'agissait de la première enquête du genre, dans le monde entier, à être réalisée. Nous en reprenons les faits saillants car ces chiffres demeurent essentiels pour comprendre l'ampleur du problème.

<sup>14</sup> Ministères fédérale, provinciales et territoriales responsables de la condition féminine, *Prévenir la violence contre les femmes*, Cadre de travail stratégique, juillet 1999.

## 2 QUAND LES CENTRES PARLENT DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

*Parce que ce dont il est question... c'est de détresse et de souffrance humaines très souvent dévastatrices.*



## QUAND LES CENTRES PARLENT DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

2

*Parce que ce dont il est question... c'est de détresse et de souffrance humaines très souvent dévastatrices.*



- ▶ « Parmi les Québécoises de 18 ans ou plus, 47 % disent avoir déjà été victimes de violence masculine depuis l'âge de 16 ans, et 7 % en ont été victimes au cours des 12 derniers mois.
- ▶ Les femmes vivant en milieu urbain sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer avoir subi de la violence que les femmes de milieu rural.
- ▶ Plus les femmes sont jeunes, plus elles sont nombreuses à déclarer<sup>15</sup> avoir subi de la violence au cours des 12 derniers mois.
- ▶ La plupart des Québécoises (87 %) disent avoir déjà été victimes de harcèlement sexuel; ce type de harcèlement serait 2,5 fois plus souvent le fait d'inconnus que de personnes connues de la victime.
- ▶ Les très jeunes femmes (18 à 24 ans) semblent particulièrement vulnérables à la violence masculine. Elles sont en particulier plus nombreuses à avoir déjà subi une agression physique au cours de rendez-vous amicaux ou amoureux.
- ▶ Si l'on considère la violence conjugale, une Québécoise sur quatre, parmi celles ayant vécu avec un conjoint, affirme avoir déjà été victime de violence physique et psychologique, et 3 % d'entre elles en auraient été victimes au cours des 12 derniers mois. C'est encore chez les très jeunes femmes qu'on observe les pourcentages les plus élevés (18 % au cours des 12 derniers mois).
- ▶ Les femmes violentées sont relativement peu nombreuses à demander de l'aide, et ce, particulièrement en ce qui concerne les agressions à caractère sexuel.
- ▶ Toutes les données d'enquête mettant en relation la violence subie et l'état de santé des femmes vont dans le même sens: la violence a un impact marqué, que ce soit à court, moyen et parfois long terme, sur l'état de santé physique et mentale de ces femmes.<sup>16</sup> »

Depuis octobre 2006, l'*Institut national de santé publique du Québec* a créé un site internet ([www.inspq.qc.ca/violenceconjugale](http://www.inspq.qc.ca/violenceconjugale)) à l'intention des médias où il est possible de trouver des statistiques et des données fiables et bien documentées sur l'ampleur de la problématique. Issu du plan d'action 2004-2009 en matière de violence conjugale du gouvernement du Québec, ce site recense l'ensemble des dernières statistiques sur le sujet et permet aux médias, et à qui le veut, d'obtenir les renseignements qu'ils recherchent. On y apprend entre autres qu'au Québec, en 2003, sur les 16 458 crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal, 84 % des victimes étaient des femmes et 16 % étaient des hommes.

<sup>15</sup> C'est nous qui soulignons. La violence n'est pas moins présente en milieu rural, elle est seulement moins « déclarée », entre autres à cause d'un manque de ressources pour les femmes, des craintes de représailles ou de la stigmatisation.

<sup>16</sup> *Derrière les apparences, op. cit.*, pp.169-170.



Les statistiques du Ministère de la Sécurité publique de 1997 fournissent également des données sur chaque catégorie d'actes violents, en distinguant le nombre de victimes de sexe féminin de celui de sexe masculin. Ces catégories sont divisées ainsi : meurtres ou tentatives de meurtres, agressions sexuelles, voies de fait, enlèvements ou séquestrations, vols qualifiés, harcèlement criminel, menaces et autres crimes violents.

Si les actes commis dans un contexte de violence conjugale relèvent clairement du phénomène de la violence faite aux femmes, nous ne pouvons être aussi affirmatives lorsque cette violence s'exerce en dehors de ce contexte. Il est en effet impossible de savoir vraiment, parmi l'ensemble des actes violents dont les Québécoises ont été victimes, combien ont été commis contre celles-ci parce qu'elles sont des femmes. Mais, compte tenu de nos connaissances acquises sur le terrain auprès des femmes sur la problématique de la violence faite aux femmes, nous pouvons avancer l'hypothèse qu'un pourcentage important de femmes sont victimes de la violence commise à leur égard justement parce qu'elles sont des femmes, particulièrement dans les cas d'agressions sexuelles ou de harcèlement criminel.

La violence à l'égard des femmes prend différents visages et laisse très souvent des cicatrices indélébiles, le plus « extrême » de ces visages étant bien sûr le meurtre. Depuis le 6 décembre 1989, des centaines de femmes ont été assassinées (sic), uniquement au Québec. Le Collectif masculin contre le sexisme dénonce cette situation en tenant régulièrement à jour la liste des femmes et des enfants assassinés. *Nous parlons de meurtres, dit le Collectif, commis par des hommes en tant qu'hommes parce que les hommes tuent habituellement femmes et enfants dans un geste délibéré, terroriste et essentiellement propriétaire, avec la caution d'une culture et d'un appareil judiciaire profondément sexistes*<sup>17</sup>.

Les statistiques représentent un portrait des **actes de violence déclarés**. Après en avoir pris connaissance, spontanément, une première question s'impose : combien de situations de violence n'ont pas été dénoncées ? **Les centres croient que les statistiques ne révèlent qu'une partie de la situation réelle de la problématique**. Pour tenter de se faire une idée réelle de l'ampleur du phénomène de la violence conjugale, des centres ont tenté une expérience. Lors d'une activité éducative ou de sensibilisation, les animatrices demandaient aux femmes présentes lesquelles avaient déjà vécu de la violence conjugale. La réponse était stupéfiante : toujours, plus de la moitié des femmes du groupe avouaient avoir été victimes de violence conjugale.

## QUAND LES CENTRES PARLENT DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES 2

*Parce que ce dont il est question... c'est de détresse et de souffrance humaines très souvent dévastatrices.*



<sup>17</sup> Les chiffres les plus récents du Collectif masculin contre le sexisme sont disponibles sur le site internet [www.antipatriacat.org](http://www.antipatriacat.org)

## QUAND LES CENTRES PARLENT DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

2



Et puis d'autres questions s'enchaînent... Combien de femmes vivent en situation de violence sans l'identifier comme telle ? Combien de femmes continuent de vivre en silence des situations de violence ? Combien parmi elles oseront un jour nommer ouvertement leur réalité ? Combien attendent de trouver le bon endroit ou la bonne personne pour pouvoir se libérer de ce fardeau ? Combien se croient condamnées à subir cette violence parce qu'elles n'ont pas l'argent nécessaire pour partir ? Combien continuent d'avoir peur ?

Ce dont il est question, au delà des chiffres révélateurs d'un important problème de société, c'est de détresse et de souffrance humaines très souvent dévastatrices et pour lesquelles il faut trouver une réponse.





Les centres de femmes ont à leur actif plusieurs productions se rapportant à la violence : guides d'intervention pédagogique, livres, rapports de recherche, bulletins d'information, actes de colloques, cahiers d'animation d'ateliers ou encore vidéos. Ce large éventail d'outils, alliant créativité et démarche d'éducation, enrichit une programmation régulière d'activités, d'actions collectives et de services directs, qui ont pour dénominateur commun les objectifs suivants :

- › soutenir les femmes dans leurs démarches d'autonomie sociale, financière et affective leur permettant d'acquérir plus de pouvoir sur leur vie;
- › travailler à l'amélioration des conditions de vie des femmes et défendre leurs droits individuels et collectifs;
- › favoriser une prise de conscience des causes socio-politiques de la violence faite aux femmes.

Les centres se sont aussi dotés d'une gamme d'interventions que l'on pourrait appeler « services essentiels ». Il est possible de regrouper cette gamme d'interventions en **5 volets**. Chaque volet nécessite la mise en place de moyens qui relèvent de chaque centre, de leurs ressources humaines et financières, mais aussi de la conjoncture locale et régionale de leur milieu d'appartenance, notamment de la concertation entre les acteurs et actrices en matière de lutte contre la violence faite aux femmes.

La majorité des centres offrent l'ensemble de ces interventions. Il faut noter que certains centres ont développé des pratiques plus approfondies pour l'une ou l'autre de ces interventions, répondant ainsi aux besoins des femmes et de leur milieu.

## LA SENSIBILISATION ET LA PRÉVENTION

Les centres développent différents moyens de communication afin, d'une part, de sensibiliser la population à la problématique de la violence et aux ressources disponibles dans leur milieu et, d'autre part, de rejoindre les femmes isolées qui auraient besoin de soutien. Leurs actions vont du bulletin de liaison au site internet, en passant par l'organisation de kiosques dans des lieux publics lors d'événements, l'utilisation de la télévision communautaire, des journaux locaux et de la radio. Des projets pilotes d'intervention sont menés dans plusieurs localités, des journées thématiques sont organisées, des colloques, des activités théâtrales, etc. Dans leur programmation régulière, les centres offrent des activités de prévention comme des ateliers d'autodéfense et de dévictimisation qui sont autant de moyens pour briser

## QUAND LES CENTRES INTERVIENNENT AU NIVEAU DE LA VIOLENCE

3

*Un seul dénominateur commun :*

- › *soutenir les femmes dans leurs démarches d'autonomie sociale, financière et affective leur permettant d'acquérir plus de pouvoir sur leur vie;*
- › *travailler à l'amélioration des conditions de vie des femmes;*
- › *défendre leurs droits individuels et collectifs;*
- › *favoriser une prise de conscience des causes socio-politiques de la violence faite aux femmes.*



## QUAND LES CENTRES INTERVIENNENT AU NIVEAU DE LA VIOLENCE

3

*Un seul dénominateur commun :*

- > soutenir les femmes dans leurs démarches d'autonomie sociale, financière et affective leur permettant d'acquérir plus de pouvoir sur leur vie;
- > travailler à l'amélioration des conditions de vie des femmes;
- > défendre leurs droits individuels et collectifs;
- > favoriser une prise de conscience des causes socio-politiques de la violence faite aux femmes.



l'isolement des femmes et leur permettre de faire une démarche de conscientisation. Des activités sont mises sur pied lors d'événements spéciaux tels la Journée d'action contre la violence (troisième vendredi de septembre) ou encore la Journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (6 décembre) dont les objectifs se situent tant au plan de la sensibilisation, de la prévention que de l'action. Des centres font aussi de la prévention auprès des jeunes notamment dans les écoles; certains font ce travail de prévention au niveau du secondaire 3, 4 et 5 pour prévenir la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes.

### LE SOUTIEN INDIVIDUEL ET LES GROUPES D'ENTRAIDE

À travers des services comme le soutien individuel, les groupes d'entraide, l'écoute téléphonique, les cafés-rencontres, les centres offrent aux femmes la possibilité d'entreprendre une démarche qui permet, dans un premier temps, d'aider à identifier et à nommer des situations de violence, puis d'élaborer des stratégies pour s'en sortir. Ils transmettent de l'information sur les différentes formes de violence, le cycle et l'escalade de la violence pour mieux faire comprendre la situation que des femmes vivent. Le travail sur l'estime et sur l'affirmation de soi est au coeur des échanges offrant ainsi à chaque femme l'occasion de se réapproprier du pouvoir sur sa vie. *Antidote* est un bel exemple de guide d'animation pédagogique qui propose une démarche de réflexion et de réappropriation de soi-même pouvant mener à des transformations majeures dans la vie des femmes<sup>18</sup>.

### L'ACCOMPAGNEMENT ET LA SÉCURITÉ DES FEMMES

L'accompagnement s'inscrit dans un ensemble de mesures concrètes visant à soutenir les femmes durant les différentes étapes qu'elles auront à vivre pour solutionner leur problème et pour réorganiser leur vie. Selon les besoins et les situations spécifiques, les femmes qui le désirent sont dirigées vers une maison d'hébergement ou un CALACS. D'autres sont soutenues dans leurs démarches auprès de l'aide sociale ou du système judiciaire, ou encore auprès de ressources de la communauté telles un comptoir vestimentaire, un comité de recherche de logement. Certains centres ont aussi développé une expertise dans le domaine juridique qui permet d'informer et d'aider les femmes dans



<sup>18</sup> Produit par le Centre des femmes du Témiscouata, *Antidote*, c'est deux programmes de dix séances chacun. Conçu dans une perspective globalisante, c'est un outil de conscientisation féministe qui a fait l'objet d'une large diffusion auprès des centres de femmes, des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et de réseaux de femmes européens.



leur préparation lors de la déposition de la plainte à la police, de leurs démarches avec le substitut du procureur général ainsi qu'à la Cour. D'autres mesures concrètes s'articulent autour d'un scénario de protection afin d'assurer la sécurité des femmes tant à l'intérieur de leur logement (serrures sécuritaires, numéros d'urgence, par exemple) qu'à l'extérieur (un réseau affectif sur lequel compter, aménagement urbain sécuritaire). Ces scénarios de protection s'adaptent à la réalité quotidienne des femmes tant au plan individuel que collectif.

## LA FORMATION ET L'INFORMATION

Certains centres sont clairement identifiés comme organisme ressource en matière de violence dans leur milieu d'appartenance. Les intervenantes ont développé une expertise reconnue et sont sollicitées, à titre de personnes-ressources au niveau local et régional, lors de journées de formation, de colloques et autres événements de formation. Les centres offrent aussi directement aux femmes des ateliers de formation sur la question de la violence, sur les formes de violence, les cycles et l'escalade de la violence, etc. Plusieurs d'entre eux proposent également des ateliers de sensibilisation pour aider les femmes à se sortir de la violence, par exemple des témoignages de femmes ayant vécu de la violence ou encore de la formation sur la façon dont fonctionne le système judiciaire, de faire une déclaration aux policiers... Par ailleurs, les centres diffusent leurs productions concernant directement ou indirectement la problématique de la violence. Il peut s'agir entre autres de guides d'intervention pédagogique, de productions vidéo, de cahiers d'animation d'atelier.

## LA SOLIDARITÉ, LE PARTENARIAT ET LA CONCERTATION

Les centres reconnaissent l'importance de la collaboration et de la concertation afin d'optimiser l'atteinte d'objectifs communs pour changer les mentalités et contrer la violence faite aux femmes. Dans la plupart des milieux, ils travaillent solidairement avec les autres groupes de femmes porteurs de ces objectifs. De plus, le travail en partenariat avec les groupes communautaires et les établissements est devenu pratique courante. Les centres participent à des comités de travail et des tables de concertation concernant la violence tant au niveau local, régional que national.

## QUAND LES CENTRES INTERVIENNENT AU NIVEAU DE LA VIOLENCE

3

*Un seul dénominateur commun :*

- › soutenir les femmes dans leurs démarches d'autonomie sociale, financière et affective leur permettant d'acquérir plus de pouvoir sur leur vie;
- › travailler à l'amélioration des conditions de vie des femmes;
- › défendre leurs droits individuels et collectifs;
- › favoriser une prise de conscience des causes socio-politiques de la violence faite aux femmes.



## QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS PARTICULIERS

4

*Accueil, écoute, ateliers,  
action citoyenne,  
entraide, défense des  
droits dans tous les  
centres du Québec.*



Outre la gamme d'interventions présentées ci-dessus, les centres de femmes initient ou collaborent à des projets novateurs touchant différents aspects de la violence.

### **Sécurité dans la rue, sécurité dans les endroits publics, prévention des agressions !**

« Le sentiment d'insécurité des femmes est une réaction à la réalité diffuse et omniprésente du risque d'être victime d'actes d'agressions. Ce sentiment est une conséquence directe de la violence faite aux femmes dans la société et est renforcé par les inégalités socio-économiques entre hommes et femmes. Il empêche les femmes, à divers degrés, de profiter pleinement et librement des activités et des services de la communauté par peur d'être agressées »<sup>19</sup>.

C'est à partir de ce postulat de base que le Comité Femmes et Sécurité de la Petite Patrie, à Montréal, a travaillé sur un projet pilote d'aménagement sécuritaire du quartier, sous la coordination du centre de femmes du quartier, l'Écho des femmes, qui assurait la liaison avec les organismes partenaires locaux et régionaux.

De façon plus spécifique, les principes d'aménagement sécuritaire utilisés pour concevoir des aménagements urbains ou pour en faire l'analyse ont été retenus dans le cadre, entre autres, du réaménagement de la station de métro Rosemont. Ils sont au nombre de six : **1. la signalisation et l'orientation** (savoir où l'on est et où l'on va); **2. la visibilité** (voir et être vue); **3. l'achalandage** (fréquenter des lieux animés); **4. la surveillance formelle** (obtenir du secours); **5. l'aménagement et l'entretien** (vivre dans un lieu propre et accueillant); **6. la mobilisation de la population** (agir ensemble). Le rapport du Comité Femmes et Sécurité de la Petite Patrie, *Pour un quartier plus sûr*, fournit tous les détails de ce projet pilote.

Un extrait de la conclusion du rapport démontre clairement le sens de la démarche menée par ce comité: « *Il est important de laisser émerger l'expression du vécu des femmes en ville, car la réalité des hommes et des femmes à l'égard de la sécurité personnelle diffère considérablement. La prévention des agressions est une préoccupation constante pour de nombreuses femmes. Elles ont développé une vigilance face à l'environnement et des stratégies de protection, tissées à même l'expérience quotidienne. Elles sont des expertes en matière de sécurité personnelle.* »

<sup>19</sup> Comité Femmes et Sécurité de la Petite Patrie, *Pour un quartier plus sûr*, octobre 1998.



Durant ces huit années de travail, le Comité Femmes et Sécurité avait aussi produit un document d'information et de sensibilisation sur la problématique des drogues du viol en 2000. Pour faire suite à ces travaux, L'Écho des femmes de la Petite Patrie a également produit, en 2005, un guide de formation à l'intention des intervenantes auprès des femmes, intitulé *Prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol*.<sup>20</sup>

### **Pourquoi je serais responsable de la violence dont je suis la cible ?**

Une autre facette de la violence faite aux femmes touche une catégorie particulière pour laquelle les actes de violence subies se doublent d'un profond mépris fondé sur des préjugés bien ancrés dans l'imaginaire collectif. Il s'agit des prostituées de rue. « *Nous savons que les femmes qui font la prostitution de rue sont victimes d'agressions physiques et sexuelles environ dix fois par année et leur statut marginal (criminel) leur enlève la protection de la police. Pourquoi la violence est-elle tolérée quand il s'agit d'une partie de la population de femmes (les femmes prostituées) ? La violence est inacceptable pour l'ensemble des femmes.* » Cet extrait est tiré du guide d'animation produit par le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF), *Femmes et prostitution - pistes de réflexion*.<sup>21</sup>

Le CÉAF est implanté dans le quartier Centre-sud où la prostitution de rue est très présente. Le centre, de plus en plus interpellé sur cette question, entreprenait, il y a quelques années, une démarche de réflexion et s'impliquait dans une démarche de concertation de quartier et interquartiers dont le but était de rechercher des solutions et des alternatives à la répression policière. Le CÉAF travaille donc à développer une position féministe sur la prostitution. Il a produit un outil d'animation disponible pour les groupes de femmes ou les groupes mixtes afin d'élargir la réflexion. Le guide fournit un encadrement aux discussions sur des thèmes touchant les préjugés et des éléments d'analyse pour alimenter cette réflexion.

### **Quand des citoyennes et des citoyens collaborent à une campagne de sensibilisation.**

En mars 1998, le Centre-femmes du Grand-Portage rendait public un rapport sur le projet mené par le centre à l'automne 1997 portant sur *l'Intervention en violence conjugale dans des lieux inhabituels*<sup>22</sup>. Ce projet se déroulait sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et s'articulait autour de deux volets.

<sup>20</sup> L'Écho des femmes de la Petite Patrie, *Guide de formation, Prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol*, Mai 2005 - Il est disponible sur Internet : [www.bv.cdeacf.ca/documents/PDF/2005\\_05\\_0001.pdf](http://www.bv.cdeacf.ca/documents/PDF/2005_05_0001.pdf)

<sup>21</sup> Guide d'animation du Centre d'éducation et d'action des femmes (Céaf), *Femmes et prostitution - pistes de réflexion*, 1999.

<sup>22</sup> Rapport du Centre-femmes du Grand-Portage, *L'intervention en violence conjugale dans des lieux inhabituels*, 1998.

## 4 QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS PARTICULIERS

*Accueil, écoute, ateliers, action citoyenne, entraide, défense des droits dans tous les centres du Québec.*



## QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS PARTICULIERS

4

*Accueil, écoute, ateliers,  
action citoyenne,  
entraide, défense des  
droits dans tous les  
centres du Québec.*



Le premier consistait à diffuser le numéro de SOS violence conjugale dans tous les foyers de la MRC en utilisant comme support les sacs d'épicerie; le second visait un contact plus individualisé en sensibilisant *les travailleuses des salons de coiffure* et en sollicitant leur collaboration. L'originalité de ce projet se situe particulièrement dans l'apport de la population. Au niveau d'une vaste campagne promotionnelle, les épiceries de la MRC étaient une sorte de courroie de transmission en utilisant, pendant deux semaines consécutives, ces sacs de sensibilisation pour emballer la « commande ». Au niveau d'une campagne de dépistage de la violence conjugale, les coiffeuses de la même MRC, elles-mêmes formées par le centre, jouaient directement un rôle de sensibilisatrices en étant à l'écoute de leurs clientes.

Il ressort du rapport un certain nombre de constats qui permet de croire que ce type de projet reçoit l'adhésion d'une très large partie des personnes sollicitées; cela démontre que la population peut se sentir concernée par la violence conjugale et se montrer ouverte lorsqu'on lui demande de collaborer à un projet. « *L'enthousiasme et la participation quasi complète des personnes sollicitées confirment la pertinence de notre choix et révèlent sans doute le désir des gens de s'impliquer davantage pour les causes sociales.* » L'expérience du Centre-femmes du Grand-Portage s'avère très satisfaisante, car si la mise en oeuvre de ces deux volets a exigé beaucoup d'énergie, des retombées immédiates ont pu être constatées mais, surtout, « son impact sur la lutte à la violence conjugale agira à long terme » comme l'indique l'auteure du rapport.



### Où je m'adresse si j'ai besoin d'aide dans ma région?

Toujours dans l'esprit de projet collectif faisant appel à la concertation, dans ce cas-ci, les groupes de femmes intervenant en violence faite aux femmes, le projet piloté par le Comité de conditions de vie des femmes du Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue a donné lieu à la production d'un document sur les services offerts aux femmes victimes de violence en région. *Portes ouvertes sur les groupes féministes d'action et de services pour femmes victimes de violence en Abitibi-Témiscamingue*<sup>23</sup> est le résultat d'une recherche menée pendant un an. Plus qu'un répertoire de services et d'action, le document propose une vision globale de la problématique, une analyse féministe, un portrait statistique régional, un tour d'horizon complet des services et actions et des groupes féministes qui les offrent, et conclut sur des recommandations et des éléments d'une stratégie. *Portes ouvertes* invite à la réflexion tout en offrant l'occasion d'entrer en contact avec les groupes féministes de la région; c'est la contribution d'une région et de ses forces vives féministes pour « continuer à agir sur cette problématique majeure, en partenariat ».

<sup>23</sup> Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue.



## Quand l'orage frappe dans les relations amoureuses chez les jeunes

*Quand l'orage FRAPPE* est né d'une pièce de théâtre écrite par des élèves de l'école secondaire Calixa-Lavallée et a comme objectif d'amener les jeunes à parler de leur expérience de violence dans leurs relations intimes. Un guide de huit modules, de 6, 12 et 20 ateliers a été créé, avec l'aide des adolescentEs, pour permettre aux jeunes de reconnaître et de prévenir l'abus dans leurs relations amoureuses et de créer des rapports égalitaires.

Produit par le centre Halte-Femmes Montréal-Nord en 2003, le guide d'animation a été rédigé et construit avec le comité d'action pour la sécurité des femmes de Montréal-Nord dans le cadre du projet de Sécurité urbaine. Ce comité d'action réunissait divers organismes gouvernementaux et communautaires intervenant dans la problématique de la violence faite aux femmes et de la sécurité. Destiné aux intervenantEs jeunesse et aux enseignantEs, plusieurs écoles et organismes ont inclus *Quand l'orage FRAPPE* à leurs outils réguliers pour prévenir la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes. Des groupes de France et de Belgique se sont également procuré le guide pour l'utiliser chez eux.

### Et d'autres...

Chaque année, partout au Québec, des centres de femmes développent un projet spécifique visant à contrer la violence faite aux femmes. Plusieurs centres ont aussi développé des actions particulières pour sensibiliser les femmes et la population à la violence conjugale. Par exemple, certains font de l'animation culturelle un outil privilégié pour les aider à lutter contre la violence conjugale; pensons à la création collective de pièces de théâtre, de murales, d'articles ou de chroniques dans les bulletins de liaison avec leurs membres.

D'autres profitent de différentes prestations de services (halte-garderie, friperie) ou d'activités organisées avec les femmes (accueil, comité journal, cuisines collectives, etc.) pour sensibiliser les femmes et intervenir auprès d'elles dans un contexte moins formel. D'autres encore sillonnent leur région pour aller sensibiliser les femmes directement dans leur localité.

Les centres se donnent de plus des occasions pour se former en continu afin d'intervenir efficacement avec les femmes. Les demandes de formations sont adressées à leur regroupement national, à des groupes spécialisés en formation tel Relais-Femmes, aux universités ou à d'autres regroupements nationaux féministes.

## QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS PARTICULIERS

4

*Accueil, écoute, ateliers,  
action citoyenne,  
entraide, défense des  
droits dans tous les  
centres du Québec.*



## 5 LES FEMMES DOUBLEMENT DISCRIMINÉES ET LA VIOLENCE

### LES FEMMES ET LA VICTIMISATION SECONDAIRE

*Des interventions  
adaptées aux réalités  
des femmes.*



## LES FEMMES DOUBLEMENT DISCRIMINÉES ET LA VIOLENCE

*La Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale* souligne à juste titre que certaines catégories de femmes sont dans une position encore plus vulnérable que d'autres et « bien que le contenu de la politique vise l'ensemble de la population, la situation actuelle nécessite que des modifications majeures soient apportées dans le but d'adapter les actions aux réalités particulières. »<sup>24</sup> La Politique cible notamment les populations suivantes : les femmes âgées, les femmes handicapées, les femmes autochtones, les Québécoises des minorités ethnoculturelles et les lesbiennes. Les problèmes vécus par celles-ci se situent au niveau de l'accès aux ressources et aux services existants. Il y a un manque d'expertise lié à chaque groupe et par conséquent les ressources et les services sont mal adaptés.

Dans la *Base d'unité politique*, L'R et les centres de femmes se sont donné comme objectif d'agir pour contrer la discrimination systémique vécue par certaines femmes sur la base de leur orientation sexuelle, de leur handicap ou de leur origine ethnoculturelle. « Cette forme de discrimination se manifeste par un ensemble d'attitudes, de comportements et de pratiques défavorables à leur endroit, et qui sont très présents notamment sur le marché du travail, dans les institutions scolaires, financières, de santé et de services sociaux. Cela crée des obstacles à la reconnaissance et l'insertion sociale, économique, politique et culturelle des femmes handicapées, de minorités ethnoculturelles, des lesbiennes et des femmes autochtones, lesquelles voient leurs besoins et leurs droits non reconnus<sup>25</sup>. »

Les femmes doublement discriminées sont souvent confrontées à des manifestations d'intolérance, de racisme et d'homophobie. Toujours présentes dans notre société, ces formes de violence continuent de les maintenir dans des états de marginalisation, sinon d'exclusion. Et, lorsque d'autres actes de violence sont commis contre elles, la situation devient extrêmement difficile et complexe. C'est pourquoi l'intervention auprès des femmes doublement discriminées doit s'appuyer sur une analyse qui tient compte des multiples facettes de leurs réalités.

Pour s'ouvrir aux femmes doublement discriminées, être à l'écoute de leurs besoins, leur offrir des services adaptés aux diverses situations, les centres se devaient, dans un premier temps, de mieux comprendre ce qu'elles vivent. La formation était et reste, encore aujourd'hui, un enjeu important pour développer des interventions adéquates. Cette démarche de formation

<sup>24</sup> *Prévenir Dépister Contrer la violence conjugale*, op.cit., p. 46.

<sup>25</sup> L'R des centres de femmes du Québec, *Base d'unité politique*, juillet 1998.





collective a pris plusieurs avenues : des ateliers de L'R des centres de femmes dans le cadre de l'assemblée générale (exemple : les maternités lesbiennes en juin 2000), des sessions de formation conçues par L'R (exemple : sur le racisme et les préjugés en 1996-1997), des colloques de L'R tels « Femmes différentes et semblables » en 1993, des comités de réflexion comme le comité d'action interculturelle qui a mené à la mise en place d'une politique d'accès à l'égalité à l'embauche en 1993 et le comité double discrimination en 1997. Ce sont autant d'espaces de réflexion et d'action qui ont permis aux centres de se doter d'une vision plus juste des problèmes que ces femmes doivent affronter. De plus, les centres ont fait appel à des groupes du milieu qui travaillent spécifiquement avec les femmes doublement discriminées et à des groupes de défense de droits afin de raffiner leur analyse.

En parallèle à cette appropriation des réalités, certains centres expérimentaient, dès le début des années 90, des moyens concrets tels la révision du matériel promotionnel pour rendre perceptible leur ouverture, la révision des politiques d'intervention de manière à éviter des pratiques hétérosexistes, la production de bulletins sur la réalité des femmes de minorités sociales et culturelles.

## LA DOUBLE VICTIMISATION OU LA VICTIMISATION SECONDAIRE

Les centres de femmes sont de plus préoccupés par la question de la victimisation secondaire. Ils constatent en effet que bon nombre de femmes ayant vécu une forme ou une autre de violence vivent de surcroît une victimisation institutionnelle (système de justice, système de santé et de services sociaux etc). Cette situation se produit quand les femmes ne sont pas écoutées ou que leur réalité n'est pas prise en compte. L'R et un de ses membres ont dénoncé cette situation dans un mémoire sur le projet de Loi 125 visant à modifier la Loi sur la protection de la Jeunesse et de l'enfance en 2006.<sup>26</sup>

L'R a également participé à l'élaboration d'une formation sur le sujet en collaboration avec l'*Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale* et le *Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec*. Cette formation a été offerte aux travailleuses des centres dans le cadre du congrès de L'R en juin 2006. L'R a de plus soutenu le travail d'un centre de femmes avec un groupe de femmes doublement victimisées, notamment par le système judiciaire et par celui de la protection de la Jeunesse. Ce sont d'ailleurs ces femmes courageuses qui ont inspiré le mémoire dont il est fait mention plus haut.

<sup>26</sup> Le centre des femmes de Laval et L'R des centres de femmes du Québec, *Attention, des situations à examiner avant de prendre des décisions. Danger : le sexisme et le néolibéralisme risquent de briser la vie de enfants : des Lunettes féministes au secours des enfants!* Décembre 2005.

## 5 LES FEMMES DOUBLEMENT DISCRIMINÉES ET LA VIOLENCE

### LES FEMMES ET LA VICTIMISATION SECONDAIRE

*Des interventions adaptées aux réalités des femmes.*



## DES CONDITIONS GAGNANTES POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

6

*Changer les mentalités  
en profondeur.*



### L'ARRIMAGE ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES RESSOURCES D'AIDE ET DE DÉFENSE DES DROITS

Le réseau des centres de femmes, les réseaux communautaires spécialisés tels les ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, de même que le réseau institutionnel des CSSS représentent le bassin des principaux intervenantEs déjà engagéEs dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Il est essentiel que les actions de défense et de promotion des droits des femmes se développent davantage afin de transformer les mentalités, les attitudes et les comportements, de susciter des prises de conscience et de faire progresser la réflexion sur la violence faite aux femmes ainsi que sur les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes.

Récemment, on constate une augmentation sur la place publique de la théorie de la symétrie de la violence dans le couple.

Selon le Conseil du Statut de la Femme, « l'idée de plus en plus souvent entendue que les hommes sont autant victimes de violence conjugale que les femmes n'est pas soutenue par les données de l'ESG<sup>27</sup> de Statistique Canada. Ces données indiquent en effet que, sans nier la présence de violence conjugale féminine, cette violence est loin d'être symétrique. Les femmes sont plus souvent victimes que les hommes d'actes de violence, ces actes sont plus dangereux que ceux subis par les hommes et leurs conséquences physiques et psychologiques sont plus importantes. Elles montrent aussi que la violence à l'encontre des conjointes s'exerce principalement dans un contexte de domination, alors que la violence subie par les hommes se situe le plus souvent dans le cadre de conflits de nature plus ponctuelle.<sup>28</sup>»

Le discours sur la question de la symétrie de la violence est de notre avis basé sur des données biaisées. Il ne tient compte ni du contexte, ni des rapports de pouvoir et des inégalités systémiques dont les femmes continuent de subir les conséquences. Cela n'empêche pas cependant que sa propagation, grandement suscitée par des antiféministes, fait d'importants ravages dans la société en général et que les centres de femmes doivent le contrer quotidiennement.

<sup>27</sup> INSPQ, [www.inspq.qc.ca/violenceconjugale](http://www.inspq.qc.ca/violenceconjugale)

<sup>28</sup> Conseil du statut de la femme *Ampleur et nature de la violence subie par les femmes et les hommes : analyse sur quelques statistiques concernant la violence conjugale* - Recherche, février 2005.





La population dans son ensemble est concernée par le phénomène social de la violence faite aux femmes et elle doit être interpellée et, plus spécifiquement, un certain nombre d'acteurs sociaux dont les interventions ont des conséquences sur les femmes victimes de violence, tels les intervenantEs du milieu judiciaire, de la Sécurité publique et du milieu médical et des services sociaux, pour ne nommer que ceux-là.

## LA SOLIDARITÉ

Promouvoir une société égalitaire et mettre en place les mécanismes efficaces afin de poursuivre la lutte pour contrer la violence faite aux femmes sous toutes ses formes exigent de la part de l'ensemble des partenaires une vision globale et un effort soutenu de solidarité.

C'est dans ce sens que la Marche mondiale des femmes demande au gouvernement du Québec depuis l'an 2000 la tenue d'une grande campagne d'éducation et de sensibilisation sur 10 ans, réalisée en collaboration avec les groupes féministes et financée par l'État, pour éliminer la violence faite aux femmes. Basée sur le modèle de la campagne contre l'alcool au volant avec laquelle le Québec a réussi à changer les comportements et les perceptions de la population en général, la réalisation de cette campagne demeure importante pour changer les mentalités en profondeur et rendre l'utilisation de la violence totalement inacceptable.

# 6 DES CONDITIONS GAGNANTES POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

*Changer les mentalités  
en profondeur.*



## LA POLYVALENCE DES CENTRES : UN ATOUT !

7

*Un milieu de vie,  
un espace de solidarité.*



La polyvalence des centres de femmes représente une porte d'entrée privilégiée pour toutes celles, et elles sont des milliers, qui cherchent un lieu où parler, réfléchir et agir individuellement et collectivement. Plusieurs d'entre elles nous disent que le centre devient un deuxième « chez soi », un milieu de vie auquel elles développent un sentiment d'appartenance très fort. Partout au Québec, ou presque, il y a un centre prêt à les recevoir et des travailleuses disponibles pour les accueillir et les aider.

Annuellement, les appels et visites dans les centres pour la seule problématique de la violence varient entre 140 et 150 par centre. Ces chiffres ne comptent pas les participantes qui ont suivi l'une ou l'autre des activités de prévention et de sensibilisation sur la violence organisées par les centres, il s'agit de demandes individuelles. Si nous multiplions par 100 centres, c'est environ 15 000 femmes qui chaque année font appel aux centres de femmes pour les aider.

Par ailleurs, il est généralement reconnu qu'environ seulement 20% des femmes victimes de violence conjugale font appel aux services des maisons d'hébergement et ce, pour toutes sortes de raisons. Plusieurs autres trouvent soutien et aide auprès des centres de femmes, des CSSS, de leurs familles et amiEs ou d'autres groupes communautaires. Nous ne serons jamais assez nombreux à nous préoccuper de cette problématique et à vouloir soutenir les femmes qui vivent une situation de violence. C'est une question qui nous concerne tous et toutes et les centres de femmes sont, par le travail qu'ils font, une partie importante de la solution de ce problème. Avec et pour les femmes, les centres poursuivent leurs actions pour enfin mettre un terme à la violence et gardent bien vivante la mission de changement social dont ils sont porteurs.

### **Ensemble en action pour que ça cesse!**



*Certaines paroles ont tué nos désirs, nos espoirs, nos rêves mais  
de bonnes paroles, des écrits nous ont redonné goût à la vie.*

MONIQUE LEBRUN, MEMBRE DU CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTION DES FEMMES.



## FAITES CONNAISSANCE AVEC LE CENTRE PRÈS DE CHEZ-VOUS!

La polyvalence des centres représente une porte d'entrée privilégiée pour toutes celles qui cherchent un lieu où parler, réfléchir et agir individuellement et collectivement. Qu'il s'agisse d'isolement, de santé mentale, de pauvreté ou de violence, les centres ouvrent leurs portes toutes grandes à celles qui viennent chercher aide et soutien. Pour trouver le centre près de chez vous :

**L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC**  
[www.rcentres.qc.ca](http://www.rcentres.qc.ca) ou 514.876.9965



L'R DES  
CENTRES DE  
FEMMES  
DU QUÉBEC

110, rue Ste-Thérèse, bureau 507  
Montréal (Québec) H2Y 1E6  
Téléphone : (514) 876-9965  
Télécopieur : (514) 876-9176

[info@rcentres.qc.ca](mailto:info@rcentres.qc.ca)  
[www.rcentres.qc.ca](http://www.rcentres.qc.ca)

*Visitez notre blogue!*

